

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2021-508
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 8 586 687 \$ ET D'UN EMPRUNT DE 8 332 462 \$ POUR
LE FINANCEMENT DE LA RÉFECTION DES SERVICES SUR LA RUE ST-PIE X ET
LA 3^E AVENUE EST**

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le conseil municipal de la Ville de Paspébiac a adopté, à sa séance extraordinaire du 19 août 2021, le règlement numéro 2021-508;

QUE le règlement numéro 2021-508 a pour objet et conséquence de décréter une dépense de 8 586 687 \$ et d'un emprunt de 8 332 462 \$ pour le financement de la réfection des services sur la rue St-Pie X et la 3^e avenue Est remboursable sur vingt-cinq (25) ans ;

QUE ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la Ville de Paspébiac;

QUE conformément aux *articles 361 et 362 de la Loi sur les cités et villes*, ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication par un avis public signé par le greffier.

Donné à Paspébiac, ce 20^e jour du mois d'août 2021.

Daniel Langlois
Greffier